



ANNEXE

Mise à jour du 01.07.2023

Remplacement du chauffage électrique

▪ Qui est « insieme »	p.	2
▪ Pourquoi le remplacement du chauffage	p.	3
▪ Photos des plaques chauffantes électriques	p.	4
▪ Coût total	p.	5
▪ Estimation architecte	p.	6
▪ Facture chauffagiste	p.	7
▪ Statuts	p.	16
▪ Att.de l'exonération de l'impôt	p.	18
▪ Comptes 2021-2022	p.	19
▪ Budget global pour les rénovations 2023	p.	26
▪ Références de paiement	p.	27

Vous souhaitez obtenir tous les documents en PDF, merci d'envoyer un mail
à nathalie.rey@bluewin.ch

Personne responsable



Nathalie Rey-Cordonier 079 395 33 01

Présidente et maman qui vit au quotidien le handicap

nathalie.rey@bluewin.ch / insieme.vs@bluewin.ch

insieme (anciennement APHM) – Association valaisanne de parents de
personnes handicapées mentales – Avenue Pratifori 10 – 1950 Sion

insieme-vs.ch - montblanc-chaletinsieme.com

BCVs –Sion

Compte rénovations

No d'IBAN : CH81 0076 5001 0480 4400 0

insieme Valais romand c'est :

une association fondée en 1962 (A.P.H.M) regroupant près familles concernées par le handicap mental. Une organisation s'occupant principalement de l'aménagement **de loisirs** et de la défense d'intérêts de leurs enfants, frères, sœurs.

En 1995, l'APHM devient « i n s i e m e ».

Nous sommes membre d'insieme Suisse, Fédération Suisse des associations de parents (50 sections en Suisse : insieme.ch).

L'organisation d

- 18 week-ends de 2 jours
- 4 mini-camps de 4 jours
- 4 mini-camps de 3 jours
- 2 camps d'été de 12 jours (enfants + ados)
- 3 camps d'été de 14 jours (adultes)
- 1 journée cirque avec les frères et sœurs (55 participants)

65 accompagnants engagés durant l'année 2023 (petite rémunération)

Des employées fixes

50% secrétaire / 60 % animatrice

Comité : direction et recherche de fonds (833 heures bénévoles en 2022)

Comité regroupant des parents

Nathalie Rey-Cordonier, Présidente Chermignon (donné naissance à 3 enfants dont Pauline et Simon, qui fréquentent la Castalie à Sierre et Monthey)

Cristina Grognez, Co Vice-Présidente, Charrat (sœur de Carlo qui fréquente les ateliers de la FOVAHM à Saxon)

Olivier Buchard, Co Vice-Président, Saillon (papa de Corentin qui fréquente les ateliers de la FOVAHM à Sion)

Danielle Torrent, Membre, Grône (maman de d'Adrien travailleur à la Castalie à Sierre)

Tacchini Dimitri, Membre, Collonges (papa de 2 enfants dont Julie intégrée dans les écoles de Martigny)

Corine Roduit (-Jordan), Membre, Dorénaz (sœur de Loïc qui fréquente les ateliers de la FOVAHM à Saxon)

Comité, travaux bénévole (2021)

Revue trimestrielle, composition, mise en page, tri pour la poste

Recherches de fonds, vente de cœurs en chocolat en fin d'année

Elaboration de la vitrine

Chalet : gestion administrative, démarches pour les rénovations, recherche de fonds

Direction de l'association

La Maison de vacances le

« MONT-BLANC/chalet-insieme » aux Marécottes (Valais Romand)

► pourquoi le remplacement du chauffage ?



Notre chalet date de 1905. Les chambres sont chauffées par des plaques électriques fixées aux plafonds. Pour pouvoir prolonger l'exploitation, assurer la sécurité, ces plaques seront remplacées par des radiateurs dans toutes les chambres. Ces radiateurs seront reliés à une pompe à chaleur.

Ces travaux se feront pendant les travaux 2023 prévus (*ajout ascenseur + mise aux normes sécurité*)
Durant la période des travaux de septembre 2023 à mai 2024, des logements ont été loués à Vercorin, Bluche et St-Maurice pour que nos activités de loisirs continuent.

► pourquoi un chalet de vacances à la montagne ?

► parce qu'un tel lieu correspond aux critères d'évasion et de liberté de nos séjours.

Notre but est de faire **sortir nos enfants handicapés des institutions** et de leur offrir des activités amusantes dans un cadre agréable.

Nous souhaitons que le lieu permanent d'insieme puisse offrir cette convivialité et **cette proximité avec la nature**.

► parce que les coupes budgétaires diminuent les possibilités de sorties pour nos enfants.

- Certaines institutions ont dû supprimer leur programme de sorties, faute de moyens. Or, les enfants qui souffrent d'un handicap mental **ont droit à des loisirs**, comme les autres jeunes de leur âge.
- Cette propriété facile d'accès et proche de la plaine **pourrait être prêtée aux institutions** pour des activités dans la nature.

► parce qu'un espace permanent facilite notre organisation.

- Un lieu fixe est un point de repère rassurant pour les enfants.
- Un espace pour stocker le matériel de loisirs, que notre bureau actuel ne peut plus contenir.
- Posséder une maison permet de faire des **échanges avec les autres associations insieme** qui possèdent aussi un chalet (Vaud, Genève, etc.)
- Possibilités de location à d'autres utilisateurs et groupes pour des camps.

► parce que ce projet assure l'avenir d'insieme Valais romand.

Même si nos activités devaient diminuer pour des raisons financières, nous aurions toujours une adresse et **un lieu à offrir à nos membres**. Cette structure pourrait être louée en haute saison et pendant les vacances de Noël ou de Carnaval. Ces locations pourraient financer les frais de fonctionnement et d'entretien du chalet. Les nombreuses possibilités d'échange et de prêts avec d'autres institutions et associations sont à exploiter.



Plaques chauffantes électriques fixées au plafond

Travaux 2023

Existant

Après travaux 2023

EXISTANT



PROJET





Etat au 19.05.2023

PRIX TOTAL CHAUFFAGE

ELECTRICITE

COÛT TOTAL DES TRAVAUX	fr. 266'016.50	
comité travaux bénévoles (recherches fonds...)**	fr. 2'000.00	
imprévus 5 %	fr. 13'300.83	
Coût total remplacement chauffage	fr. 279'317.33	
LOTIERIE ROMANDE demande envoyée .- somme espérée		fr. 15'000.00
Subventions - demane envoyée en avril 2023 - somme espérée		fr. 30'000.00
comité travaux bénévoles (recherches fonds...)**		fr. 2'000.00
Fonds affecté au chalet au 31.12.2022		fr. 12'000.00
E N T R E E S		fr. 59'000.00
Différence (somme à trouver)		fr. 220'317.33
TOTAL remplacement chauffage	279'317.33	279'317.33

Somme recherchée - 19 mai 2023*N.R		fr. 220'317.33
Sion, le 19 mai 2023*Nathalie REY		

Transformation et agrandissement de l'hôtel "M¹-Blanc" - Association Insieme Valais

Parcelle n° 372 - les Bettex 5 - 1923 les Marécottes

Changement système chauffage électrique existant dans bâtiment et aménagements extérieurs- RFC

CFC	Libellé CFC	Entreprise	Devis HT	Avenant	Rab.	Esc.	Pro.	TVA	Devis TTC
	Total général TTC								CHF 266'016.50
1	Travaux préparatoires								CHF 14'260.00
11	Déblaiement, préparation du terrain								
113	Démontages (maçon)	Ulm - Bochalay	CHF 10'000.00		4.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF 10'031.09
113	Démontages (désamiantage)	Gaillard Fils SA			3.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF -
113	Démontages (charpentier)	Frossard Bols SA			4.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF -
113	Démontages (menuisier)	Frossard Bols SA	CHF 2'500.00		4.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF 2'507.77
13	Installation de chantier en commun								
135.2	Chauffage, ventilation, etc ... (WC de chantier)	Estimation			0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
136	Frais d'énergie et d'eau, etc ...	Estimation			0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
137	Fermures et protections provisoires	Estimation			0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
138	Tri des déchets de chantier (bennes)	Estimation	CHF 1'800.00		0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF 1'723.20
2	Bâtiment								CHF 193'060.00
21	Gros œuvre 1								
211.1	Echafaudages	Von Ro Cerdella SA			3.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
211.5	Béton et béton armé	Ulm - Bochalay			4.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF -
211.6	Maçonnerie	Estimation	CHF 1'000.00		0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF 1'077.00
211.7	Travaux de remise en état (curage)	Videsa SA			2.0%	2.0%	0.0%	7.7%	CHF -
213	Rampe (éléments métalliques)	Blitz et Savoye						10.2%	CHF -
213	Balcons (éléments métalliques)	SWS			3.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF -
214.1	Charpente (+ revêtement de façades)	Frossard Bols SA			4.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF -
214.4	Balcons (éléments bois)	Frossard Bols SA			4.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF -
214.4	Rénovation des volets	Estimation			2.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF -
216	Ouvrages en pierre naturelle et artificielle	Estimation			0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
22	Gros œuvre 2								
221.2	Fenêtres en matière synthétique	Frossard Bols			4.0%	2.0%	1.3%	7.7%	CHF -
221.5	Portes extérieures en bois	Frossard Bols			4.0%	2.0%	1.3%	7.7%	CHF -
222	Ferblanterie et couverture	Eddy Buchard SA			2.0%	2.0%	0.0%	7.7%	CHF -
225	Etanchéités / Isolations spéciales (+ ferblanterie - terrasses)	Estimation	CHF 2'500.00		0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF 2'692.50
228.2	Stores empilable	Lamellcolor			10.0%	2.0%	1.3%	7.7%	CHF -
23	Installation électriques								
230	Installation de l'électricien	Elavis Eglin	CHF 8'500.00		3.0%	0.0%	1.3%	7.7%	CHF 8'764.43
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air								
240	Installation de chauffage	Eddy Buchard SA	CHF 97'924.80		3.0%	2.0%	0.0%	7.7%	CHF 100'255.04
244	Installation de ventilation	Estimation			0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
25	Installations sanitaires								
250	Installation du sanitaire	Eddy Buchard SA			3.0%	2.0%	0.0%	7.7%	CHF -
251.0	Fourniture appareils sanitaires	Eddy Buchard SA			3.0%	2.0%	0.0%	7.7%	CHF -
251.1	Pose appareils sanitaires	Eddy Buchard SA			3.0%	2.0%	0.0%	7.7%	CHF -
26	Installation de transport								
261	Ascenseur	OTIS SA			12.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
27	Aménagements intérieurs 1								
272.2	Ouvrages métalliques courants, serrurerie	Estimation			0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
273.0	Portes intérieures en bois	Frossard Bols SA			4.0%	2.0%	1.3%	7.7%	CHF -
273.1	Armures murales, rayonnages, ...	Frossard Bols SA			4.0%	2.0%	1.3%	7.7%	CHF -
273.3	Menuiserie courante, escalier	Frossard Bols SA			4.0%	2.0%	1.3%	7.7%	CHF -
274	Vitrages intérieurs spéciaux	Estimation			0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
28	Aménagements intérieurs 2								
281.0	Chapes (liquides)	Créa-chapes SA			2.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
281.2	Revêtement de sol synthétique (vinyle) + plinthe	Michel Taramaraz	CHF 1'000.00		2.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF 1'055.46
281.6	Carrelage (sols+murs+plinthes)	Bochalay-Revaz			4.0%	2.0%	1.3%	7.7%	CHF -
282.5	Revêtement de paroi + plafonds (charpente)	Frossard Bols SA			4.0%	2.0%	1.0%	7.7%	CHF -
282.5	Revêtement de paroi + plafonds (menuiserie)	Frossard Bols SA			4.0%	2.0%	1.3%	7.7%	CHF -
283.2	Faux-plafonds plâtre	Estimation	CHF 26'400.00		0.0%	0.0%	1.3%	7.7%	CHF 28'063.17
285	Traitement des surfaces intérieures (crépi+dispersion+vernis)	Laurent Ravaz	CHF 5'500.00		0.0%	0.0%	1.3%	7.7%	CHF 5'846.49
286	Assèchement, déshumidificateur	Estimation			0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF -
287	Nettoyage du bâtiment	Estimation	CHF 1'000.00		0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF 1'077.00
289	Divers et imprévus	Estimation	CHF 8'000.00		0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	CHF 8'616.00
29	Honoraires								
291	Architecte ((CFC 1+2sans honoraires+4)*0.92)*0.15	G. Comina SA	CHF 33'063.72					7.7%	CHF 35'609.63
292	Ingénieur civil	Alpalec SA						7.7%	CHF -
299	Ingénieur leu	Ecoltre SA						7.7%	CHF -
4	Aménagements extérieurs								CHF 58'696.50
42	Jardins								
421	Aménagement de jardin	Estimation	CHF 54'500.00					7.7%	CHF 58'696.50



Association Insieme
 Rue Bettex 5
 1923 Les Marécottes

Offre N° 4064

Saillon, le 08.02.2023

Objet : Chalet Insieme Les Marécottes PAC Air/eau Radiateurs

CFC 24 CHAUFFAGE

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
	24 <u>Installation de Chauffage</u>				
	242 <u>Production de chaleur</u>				
	242,0 <u>Appareils</u>				
7018570	Hoval Belaria® twin I (30) Pompe à chaleur air/eau à 2 allures compacte pour installation intérieure pour le chauffage dans les pièces d'habitation Efficacité énergétique W35/W55 A++/A+ y c. régulation 2 compresseurs scroll, un évaporateur grande surface à tube à lamelles à plusieurs rangées, des vannes d'expansion électroniques et un condenseur à plaques en inox/cuivre veillent à la meilleure efficacité. Le ventilateur radial à régulation de vitesse offre une moindre consommation et le plus petit niveau sonore. 2 limiteurs de courant de démarrage électroniques avec surveillance de phases et du champ rotatif garantissent un fonctionnement sûr. Remplie de fluide frigorigène R407C, précâblée et prête au raccordement. Régulation de la température de départ en fonction de la température extérieure TopTronic® E pour un circuit de chauffage à vanne mélangeuse, un circuit de chauffage sans vanne mélangeuse, un circuit de charge				

Offre N° : 4064

Page: 2

Objet : Chalet Insieme Les Marécottes Offre PAC Radiateurs

Date: 08.02.2023

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
	d'eau chaude ainsi qu'une gestion bivalente et de cascades. - écran tactile couleur 4,3 pouces - fonction de service et de maintenance - sélection du mode de fonctionnement avec programmes journalier et hebdomadaire configurables - extension et mise en réseau possibles en option grâce à un module d'extension et/ou de régulation, y c. sonde extérieure, sonde plongeuse (sonde de chauffe-eau), sonde applique (sonde de température de départ) et jeu de connecteurs de base Rast5 Raccords: aspiration derrière, panneau d'évacuation à gauche, permutable à droite. Raccords de chauffage flexibles à droite ou à gauche au choix. Données de puissance selon EN 14511: Température extérieure/de départ A2W35 A-7W35 Puissance de chauffage allure 1 (kW): 15,2 12,2 Puissance de chauffage allure 2 (kW): 30,4 24,4 Coefficient de performance COP allure 1: 3,8 3,5 Coefficient de performance COP allure 2: 3,4 3,1 Caractéristiques techniques: Fluide frigorigène: R407C Dimensions (H x l x P): 1935 x 1300 x 980 mm Poids: 485 kg	1	Pce	31'755,00	31'755,00
1	Jeu de tuyaux SPC-40-15-2 pour Belaria Twin I/IR (25,30)	1	Pce	645,00	645,00
6042950	Set de détecteur de débit DN32 Me 14-240l/min Sert au comptage de la quantité de de chaleur en combinaison avec l'extension de module pour bilan de chaleur ou divers modules de régulation. Le détecteur de débit fournit le débit actuel ainsi que la température actuelle au point de mesure. Débit: 14-240 l/min. Comprendant: détecteur de débit DN32 sous boîtier en laiton, câble de raccordement, connecteur Rast5 pour le raccordement au TopTronic® E	1	Pce	654,00	654,00
1	Pompe Stratos MAXO R7 30/8 180 PN10 Pompe haute efficacité réglée électroniquement Coque d'isolation thermique en EPP	1	Pce	2'459,00	2'459,00
6042942	Raccords vissés VSM33 G2 -Rp1 ½ MS Exécution en laiton y compris les joints 2 raccords vissés Filetage extérieur: F 2# Filetage intérieur: Rp 1½#	1	Pce	82,00	82,00
				Report	35'595,00

Offre N° : 4064

Objet : Chalet Insieme Les Marécottes Offre PAC Radiateurs

Page: 3

Date: 08.02.2023

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
				Report	35'595,00
641184	Jeu de sécurité SG15-1# Convient jusqu'à max. 50 kW, complet avec soupape de sécurité (3 bar), manomètre et purgeur autom. avec fermeture. Raccordement: Rp 1# filetage intérieur	1	Pce	118,00	118,00
2046982	Piège à saleté Rp 1 1/2# Boîtier en laiton, PN 16 raccords Rp 1 1/2# Température de service max.: 110 °C Filtre en acier inoxydable maillage 0.5 mm	1	Pce	162,00	162,00
2062167	Séparateur de boues avec aimant MBL DN40 FI Avec raccordement variable pour tuyauteries verticales ou horizontales Soutien magnétique pour augmenter la puissance à l'aide d'un aimant externe amovible. Elimination rapide et continue de particules de boue et de poussière ferromagnétiques et non magnétiques des circuits de chauffage ou de refroidissement avec pour fluide eau ou eau/eau glycolée (50/50 %) Boîtier en laiton Séparation des boues jusqu'à une grandeur de particule de 5 micromètres - séparation et purge des boues par l'insert de tube Spiro sans interruption du fonctionnement Avec partie inférieure de boîtier dévissable pour travaux de nettoyage et de révision Complet avec robinet de purge. Diamètre nominal: DN40 Raccord: Rp 1 1/2# (filetage intérieur) Longueur de montage: 128 mm Pression de service max.: 10 bars Température de départ max.: 110 °C Débit max.: 5,0 m3/h Vitesse d'écoulement max.: 1,0 m/s Perte de charge max.: 5,8 kPa Volume: 0,75 l Poids: 3,7 kg Type: MBL DN 40 FI	1	Pce	476,00	476,00
2062245	Coques d'isolation thermique pour MBL DN40 FI Demi-coques en mousse dure EPP à stabilisation thermique selon HeizAnIV et EnEV B2 selon DIN 4102, couleur noire convenant aux séparateurs de boues MB3 DN 40 FI Type: TUR150	1	Pce	44,00	44,00
7016785	Accumulateur d'énergie Hoval EnerVal (800) avec isolation thermique En acier, pour la liaison hydraulique de chaudières, chaudières à combustibles solides, pompes à chaleur et installations solaires 9 manchons de raccordement Rp 2# 2 manchons de raccordement Rp 3# 1 manchon Rp 1 1/2# pour				
				Report	36'395,00

Offre N° : 4064

Objet : Chalet Insieme Les Marécottes Offre PAC Radiateurs

Page: 4

Date: 08.02.2023

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
				Report	36'395,00
6037057	corps de chauffe électrique à visser 1 manchon Rp 1/2" pour sonde/thermomètre 1 manchon Rp 1/2" avec thermomètre et douille plongeuse montés Borniers pour sonde applique Plaque de séparation percée au centre pour limiter les plages de température Dérivations du flux intégrées à demeure Dimensions sans isolation thermique Hauteur: 1845 mm Diamètre: 790 mm Diamètre avec isolation: 1030 mm Hauteur de basculement: 1880 mm Poids: .145. kg Volume: 781 l Suppression de service max.: 3 bars Isolation thermique en fibres polyester non tissées avec manteau extérieur démontable, couleur rouge. Livraison: isolé et emballé	1	Pce	2'335,00	2'335,00
6049549	Module tampon TopTronic® E TTE-PS Module de régulation avec fonctions de régulation intégrées pour: - gestion d'accumulateurs-tampons de chauffage - gestion d'accumulateurs-tampons de refroidissement - diverses fonctions supplémentaires Composé de: - matériel de montage - 2 sondes plongieuses TF/2P/5/6T, L = 5 m, - jeu de connecteurs de base pour module de régulation	1	Pce	693,00	693,00
2078745	Groupe d'armatures de chauffage HA 32-3BM-R / SPS-S 7 avec vanne mélangeuse motorisée 3 voies Montage à droite (départ à gauche) Vanne mélangeuse 3 voies avec bypass et clapet anti-thermosiphon, moteur de mélangeur avec câble et connecteur Pompe avec câble et connecteur 2 robinets à boisseau sphérique avec thermomètre, complet avec caisson d'isolation thermique Pompe fournie séparément.	1	Pce	1'835,00	1'835,00
	Vase d'expansion à membrane N 100/6 pour systèmes fermés de chauffage et d'eau de refroidissement selon DIN EN 13831 Homologation selon la directive 2014/68/UE Equipements sous pression revêtement en résine époxy de longue durée - demi-membrane pas remplaçable selon DIN EN 13831 - pour addition d'antigel au moins 25 % à 50 % - avec raccords filetés - max. admissible: température de système 120 °C température de service 70 °C - couleur grise Volume nominal: 100 l Volume utile				
				Report	41'258,00

Offre N° : 4064

Page: 5

Objet : Chalet Insieme Les Marécottes Offre PAC Radiateurs

Date: 08.02.2023

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
				Report	41'258,00
242772	max.: 90 l Surpression de service max. 6 bars Pression d'admission du gaz en usine 1,5 bar Raccord: R 1# Diamètre: 512 mm Hauteur: 669 mm Hauteur de raccordement d'eau: 172 mm Hauteur de basculement env.: 842 mm Poids: 15,90 kg	1	Pce	517,00	517,00
2033868	Raccord rapide SU R 1# x 1# pour vases d'expansion à membrane dans des installations de chauffage et de refroidissement fermées. Avec un verrouillage sécurisé contre toute fermeture involontaire et une vidange conformément à DIN 4751 Partie 2, certifié TÜV Raccord R 1# PN10/120 °C	1	Pce	108,00	108,00
2076728	Elément de raccordement mural WAE1 pour l'aspiration pour Belaria® twin I/IR (25,30) pour étanchéiser le côté aspiration directement au mur caoutchouc noir en matière synthétique, 50 mm	1	Pce	127,00	127,00
2076726	Isolation murale 1250 x 600 x 20 pour Belaria® confort ICM (8,13), pour Belaria® twin I/IR (20-30) pour l'aspiration et l'évacuation	1	Pce	238,00	238,00
2033872	Grille pare-pluie WG1 à isolation phonique pour Belaria® I/IR (25,30) en aluminium avec lamelles pour l'aspiration convient à l'isolation murale et aux grilles maillées	1	Pce	3'515,00	3'515,00
2076728	Elément de raccordement mural WAE2 pour l'évacuation pour Belaria® twin I/IR (25,30) caoutchouc noir en matière synthétique, 50 mm pour étanchéiser le côté aspiration directement au mur	1	Pce	112,00	112,00
2076727	Isolation murale 1250 x 600 x 20 pour Belaria® confort ICM (8,13), pour Belaria® twin I/IR (20-30) pour l'aspiration et l'évacuation	1	Pce	238,00	238,00
	Grille pare-pluie WG2 à isolation phonique pour Belaria® twin I/IR (25,30) convient à l'isolation murale 1250x600x20 pour l'évacuation, en aluminium avec lamelles réduction du niveau de puissance acoustique 5 dB(A)	1	Pce	3'175,00	3'175,00
				Report	49'288,00

Offre N° : 4064

Objet : Chalet Insieme Les Marécottes Offre PAC Radiateurs

Page: 6

Date: 08.02.2023

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
				Report	49'288,00
1	Fourniture d'une pièce de ventilation sur mesure pour l'entrée de l'air de la Pac	1	Pce	800,00	800,00
1	Fourniture d'une pièce de ventilation sur mesure pour l'extraction de l'air de la Pac	1	Pce	800,00	800,00
4503847	Mise en service certifiée pompe à chaleur à 2 allures Mise en service et régulation obligatoires avec certificat conformément à la fourniture 1 groupe de chauffage et 1 de charge. Puissance de chauffage > 20 kW Sans compléments SmartGrid, fonction de refroidissement et HovalConnect	1	Pce	1'370,00	1'370,00
4506575	Cahier de maintenance OFEFP Pour les pompes à chaleur de 3 kg et plus de fluide frigorigène	1	Pce	75,00	75,00
Total 242.0 Appareils					52'333,00
242,1 Conduites					
93302.215	VSH SudoXPress Tuyau de Chauffage 1.4301 15 mm pour XPress et SudoPress en barres de 6m de longueur. Tube destiné au système de raccords par sertissage, pour chauffage, circuits frigorifiques, air comprimé, etc. Ne convient pas pour l'eau potable.	2	m	17,00	34,00
93302.222 %	VSH SudoXPress Tuyau de Chauffage 1.4301 22 mm pour XPress et SudoPress en barres de 6m de longueur. Tube destiné au système de raccords par sertissage, pour chauffage, circuits frigorifiques, air comprimé, etc. Ne convient pas pour l'eau potable.	16	m	22,00	352,00
93302.228 %	VSH SudoXPress Tuyau de Chauffage 1.4301 28 mm pour XPress et SudoPress en barres de 6m de longueur. Tube destiné au système de raccords par sertissage, pour chauffage, circuits frigorifiques, air comprimé, etc. Ne convient pas pour l'eau potable.	12	m	28,00	336,00
93302.235	VSH SudoXPress Tuyau de Chauffage 1.4301 35 mm pour XPress et SudoPress en barres de 6m de longueur. Tube destiné au système de raccords par sertissage, pour chauffage, circuits frigorifiques, air				
Report					722,00

Offre N° : 4064

Objet : Chalet Insieme Les Marécottes Offre PAC Radiateurs

Page: 7

Date: 08.02.2023

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
				Report	722,00
	comprimé, etc. Ne convient pas pour l'eau potable.				
1		48	m	32,00	1'536,00
	Plus-value pour les coudes, raccords, colliers de fixations, sertissages, etc.. estimée à 200% de Fr.				
		1	Pce	4'516,00	4'516,00
	Total 242.1 Conduites				6'774,00
	242,2 Vannes, robinetteries				
1	Ensemble de vannes et robinetteries composé de vannes à billes FI/FI, Purgeurs Jet Range, Robinets à boisseau, Robinet de remplissage à passage normal et inversé, Tuyau de remplissage, porte-tuyau et support et plaquettes.				
		1	Pce	1'248,00	1'248,00
	Total 242.2 Vannes, robinetteries				1'248,00
	242,5 Montage, transports				
1	Installation de chantier. Introduction de la PAC Engin de levage camion grue pour introduction de la PAC Frais de transport.				
		1	Pce	1'400,00	1'400,00
	Total 242.5 Montage, transports				1'400,00
	242,6 Isolation				
1	Coquille en mousse PIR 40mm rigide liées avec fil de fer galva. Doublage en PVC dur. Tuyaux DN 15 mm				
		2	Pce	18,00	36,00
1	Coquille en mousse PIR 40mm rigide liées avec fil de fer galva. Doublage en PVC dur. Tuyaux DN 22 mm				
		16	Pce	24,00	384,00
1	Coquille en mousse PIR 40mm rigide liées avec fil de fer galva. Doublage en PVC dur. Tuyaux DN 28 mm				
		12	Pce	26,00	312,00
1	Coquille en mousse PIR 40mm rigide liées avec fil de fer galva. Doublage en PVC dur. Tuyaux DN 35 mm				
		24	Pce	28,00	672,00
				Report	1'404,00

Offre N° : 4064

Page: 8

Objet : Chalet Insieme Les Marécottes Offre PAC Radiateurs

Date: 08.02.2023

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
				Report	1'404,00
46010.243 %	Tuyau isolant Armaflex AF-5, 25.0 à 32.0mm Microban isolation thermique/protection des conduites de tubes, conduits d'aération, conteneurs (y compris coudes, robinetteries, brides, etc.) des installations de froid, de climatisation et de génie technologique pour inhiber l'eau de condensation et faire des économies d'énergie. Matériau isolant hautement flexible à alvéoles fermées, extrêmement résistant à la diffusion de vapeur d'eau et faiblement conducteur, coefficient de conductibilité thermique à 0°C: 0.036 W/mk, indice de résistance à la diffusion de la vapeur d'eau 7'000, température max. du liquide +110°C, température min. du liquide -50°C, protection phonique efficace jusqu'à 30 dB(A). ;Type: AF-5;Diamètre: 27.0 / 35mm;; 27	24	m	24,60	590,40
1	P.V. pour coudes, tés, fermetures, consommables, découpes, etc.. estimée à 100% de Fr. Coquille en mousse PIR 30mm Doublage en PVC dur.	1	Pce	1'994,40	1'994,40
	Total 242.6 Isolation				3'988,80
	Total 242 Production de chaleur				65'743,80
	243 Distribution de chaleur				
	243,2 Radiateurs				
1	Radiateur Borer Type VL 180 Longueur 0.63m Puissance 1549 watt y compris raccordements, fixations, coudes de réglage et tête thermostatique Danfoss	9	Pce	1'319,00	11'871,00
1	Radiateur Borer pièce principale Type HL 84/56 Longueur 1.1m Puissance 1400 watt y compris raccordements, fixations, coudes de réglage et tête thermostatique Danfoss	6	Pce	1'120,00	6'720,00
1	Radiateur Borer BoTop Bains Type BT 50/140 blanc Puissance 956 watt y compris raccordements, fixations, coudes de				
				Report	18'591,00

Numéro	Désignation	Qté	un	Prix	Montant
				Report	18'591,00
	réglage et tête thermostatique Danfoss	10	Pce	1'176,00	11'760,00
	Total 243.2 Radiateurs				30'351,00
	243,5 Remplissage et purge				
remp	Remplissage de l'installation de chauffage avec de l'eau déminéralisée. Y.c. purge du système de chauffage				
	Le remplissage final du réseau de chauffage doit se conformer à la directive SICC BT 102-01 Dureté total <1°fH Conductibilité él. <100 uS Valeur pH 6 à 8.5				
	Contenance de l'installation env. 1'500 litres	1	Pce	1'200,00	1'200,00
	Total 243.5 Remplissage et purge				1'200,00
	Total 243 Distribution de chaleur				31'551,00
	Total 24 Installation de Chauffage				97'294,80
	Total brut				97'294,80
	Rabais	-3,00 %			-2'918,85
	Total				94'375,95
	Escompte	-2,00 %			-1'887,50
	Total (sans TVA)				92'488,45
	TVA	7,70 %			7'121,60
	Total Chalet Insieme Les Marécottes Offre PAC Radiateu				99'610,05



STATUTS

de l'Association Valaisanne de Parents de Handicapés Mentaux

Membres actifs

Art. 5

Peut être admis comme membre actif tout parent ou représentant légal d'un handicapé mental, jouissant de ses droits civils et désireux de travailler conformément aux buts de l'Association.

Membres soutien

Art. 6

Peuvent être admis comme membres soutien, toute personne s'intéressant aux problèmes des handicapés mentaux et désirant soutenir moralement et financièrement l'Association.

Membres d'honneur

Peuvent être élus membres d'honneur, des personnes ayant rendu d'éminents services à la cause des handicapés mentaux.

Art. 7

Admission
L'admission des nouveaux membres est prononcée par le Comité, sur demande écrite ou sur proposition d'un membre.

Art. 8

Droits et obligations des membres

Les membres actifs (à raison d'un par ménage) exercent le droit de vote à l'Assemblée générale. Les membres d'honneur et membres soutien ont voix consultative.

Art. 9

Démission

Tout membre peut donner sa démission par écrit pour la fin d'un exercice, moyennant l'accomplissement de ses obligations statutaires.

Art. 10

Exclusion

Le comité peut prononcer l'exclusion d'un membre qui se comporterait d'une façon contraire aux buts et aux statuts de l'Association.

L'exclusion est prononcée sans indication de motif et ne peut donner lieu à une action en justice. Elle est susceptible d'un recours à l'Assemblée générale, qui doit être formulé dans les 30 jours dès la décision du comité.

III. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Art. 11

Ressources

Les ressources de l'Association sont :

- les cotisations des membres actifs et soutien dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée générale.
- les subventions.
- dons et legs.

I. DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1

Nom, siège

Les parents d'handicapés mentaux (AVPHM) ont constitué, en date du 17 décembre 1962, une association, au sens des articles 60 et ss CCS, dont le siège est à Sion.

A la suite des modifications intervenues sur le plan suisse, la dénomination de cette association a été modifiée en assemblée générale du 7 avril 1995 pour adopter l'appellation « Insieme Valais Romand ».

Art. 2

But

L'association a pour but de réunir les parents de handicapés mentaux, ainsi que les personnes ou institutions intéressées, en vue de mettre en commun leurs expériences et de s'entraider, d'assurer une meilleure information des parents, du public et des autorités sur les problèmes posés par l'éducation des handicapés mentaux, de susciter et de mettre sur pied des oeuvres et institutions destinées à l'éducation et à la formation professionnelle des handicapés, ainsi que la formation d'éducateurs.

Art. 3

Neutralité

L'Association est strictement neutre au point de vue politique et confessionnel.

II. MEMBRES

Art. 4

Catégories

L'association comprend des membres actifs, des membres soutien et des membres d'honneur.

Art. 12	<u>Responsabilité</u> Les engagements de l'Association sont couverts exclusivement par les avoirs sociaux, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle des membres.
IV. ORGANES DE L'ASSOCIATION	
Art. 13	<u>Organes</u> Les organes de l'Association sont : l'Assemblée générale, le comité et les vérificateurs des comptes.
Art. 14	<u>Assemblée générale</u> L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle se réunit en session ordinaire dans le premier semestre de chaque année et en session extraordinaire chaque fois que le comité l'estime nécessaire ou que la demande en est faite par écrit au président par un cinquième des membres. Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents, hors les cas où la loi exige une majorité qualifiée.
Art. 15	<u>Attributions</u> L'Assemblée a notamment pour tâche, la nomination du comité, des vérificateurs de comptes, des membres d'honneur, l'approbation du rapport d'activité et la décharge au comité, l'approbation des comptes, l'examen des recours éventuels contre des décisions du comité, la modification des statuts et, d'une façon générale, l'examen de toutes les questions intéressant l'Association.
Art. 16	<u>Comité</u> Le comité est l'organe exécutif de l'Association. Il comprend de 5 à 9 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée générale et rééligibles. Il se constitue lui-même, peut se faire assister de membres-conseil et s'adjoindre des responsables régionaux.
Art. 17	<u>Attributions</u> Le Comité administre l'Association, exécute les décisions de l'Assemblée générale, prononce les admissions et les exclusions. Il représente l'Association vis-à-vis des tiers, par la signature collective du président ou, du vice-président et d'un autre de ses membres.

Il peut désigner des commissions pour l'exécution de tâches particulières, en leur déléguant une partie de ses pouvoirs.

Art. 18 **Vérificateurs des comptes**
Deux vérificateurs des comptes sont élus pour 3 ans par l'Assemblée générale, à laquelle ils présentent un rapport écrit. Leur contrôle peut s'exercer en tout temps.

V. DISPOSITIONS FINALES
Art. 19 **Modifications des statuts**
Les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée générale, prise à la majorité des voix des membres présents. Les modifications proposées doivent être indiquées dans la convocation.

Art. 20 **Dissolution**
La dissolution de l'Association peut être prononcée dans les mêmes conditions par une assemblée spécialement convoquée à cet effet.

En cas de liquidation, le solde actif éventuel doit être versé à une oeuvre poursuivant un but analogue à celui de l'Association.

Art. 21 **Droit supplétif**
Pour toute question qui ne serait pas réglée par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions du Code civil régissant les Associations.

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Association du 17 décembre 1962, revus et modifiés à l'unanimité par les Assemblées générales du 16 avril 1972 du 9 avril 1976 et du 2 avril 2004.

Sion, 2 avril 2004

Nathalie Rey-Cordonier
Présidente


Christophe Dolt
Vice-Président


financière agissent dans l'intérêt public (Métraux). L'exonération fiscale des institutions d'utilité publique, 1992, p. 60 et 62 s., notes de bas page).

Les autres conditions donnant lieu à une exonération selon les art. 79 al. 1 lit. f LF et 56 lit. g LIFD sont réalisées.

Décide :

L'association Insieme Valais Romand est exonérée des impôts cantonaux et communaux et de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice et le capital exclusivement et irrévocablement affectés à ses buts de pure utilité publique, tels que définis dans ses statuts.

L'association Insieme Valais Romand est exonérée de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice et le capital exclusivement et irrévocablement affectés à ses buts de pure utilité publique, tels que définis dans ses statuts.

L'association est exemptée de l'impôt sur les successions et les donations. L'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt foncier sont réservés.

Un émolument de CHF 50.- est mis à charge de l'association Insieme Valais Romand pour la présente décision.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Beda Albrecht
Président



Copie à

- Administration communale de Sion, service fiscal, 1950 Sion
- Service cantonal des contributions : section des personnes morales et section de l'impôt sur les donations et les successions

Informations

L'association reste soumise à ses obligations de déclaration et de justification. L'autorité de taxation peut notamment exiger chaque année le dépôt d'une déclaration d'impôts, des comptes et d'un rapport d'activité. L'association doit entre outre communiquer sans délai à la section des personnes morales toute modification de ses statuts et/ou de son activité.

L'exonération est accordée tant que l'association développe effectivement des activités conformes à ses buts statutaires. L'exonération sera refusée pour les périodes ouvertes et futures si ses conditions ne sont plus réalisées, et l'impôt perçu. Est également réservée la possibilité de procéder à un rappel d'impôts lorsque l'exonération a été accordée à tort.

Les prestations bénévoles versées à l'association par des personnes physiques peuvent être déduites à concurrence de 20% du revenu net déterminant pour les impôts cantonaux et communaux sur le revenu et pour l'impôt fédéral direct. Les prestations bénévoles versées à l'association par des personnes morales peuvent être déduites jusqu'à concurrence de 20% du bénéfice net déterminant pour les impôts cantonaux, communaux et pour l'impôt fédéral direct sur le bénéfice.

Département des finances, des institutions et de la santé
Service cantonal des contributions
Commission d'impôt des personnes morales
Département für Finanzen, Institutionen und Gesundheit
Kantonale Steuerverwaltung
Steuerkommission für die juristischen Personen



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandée
Association Insieme Valais Romand
Avenue Pratofori 10
1950 Sion

Notre réf.
Votref. réf.
AB/lyd
609.703.418501
Date
Le 22 février 2013

DÉCISION

concernant l'association Insieme Valais Romand, anciennement association valaisanne de parents de personnes handicapées mentales, de siège à Sion.

Exonération des impôts cantonaux, communaux et de l'impôt fédéral direct

La Commission d'impôt des personnes morales.

vu l'art. 79 al. 1 lit. f LF, l'art. 112 al. 1 lit. f et g LF, l'art. 56 lit. g LIFD, l'art. 23 al. 1 lit. f LIFD, l'art. 138bis LF ainsi que 2 al. 1 lit. b de l'arrêté fixant les émoluments du Service cantonal des contributions,

vu les statuts de l'association et les autres pièces au dossier,

considérant ce qui suit :

L'association a pour but de réunir les parents de handicapés mentaux ainsi que les personnes ou institutions intéressées, en vue de mettre en commun leurs expériences et de s'entraider, d'assurer une meilleure information des parents, du public et des autorités sur les problèmes posés par l'éducation des handicapés mentaux, de susciter et de mettre sur pied des œuvres et institutions destinées à l'éducation et à la formation professionnelle des handicapés, ainsi que la formation d'éducateurs.

L'association regroupe plus de 300 familles touchées par le handicap mental. L'organisation s'occupe principalement de l'aménagement de loisirs et défense des intérêts de leurs enfants, frères et sœurs.

Les institutions qui offrent assistance et soutien aux personnes et à leurs proches touchés par les difficultés liées à l'âge, à la maladie, à la souffrance physique ou morale ou à leur situation

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels à l'assemblée des membres de l'Association Insieme du Valais Romand, à Sion

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de votre association (comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe) pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2022.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité, conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué un examen succinct et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière selon la loi et aux statuts hormis le tableau de flux non exigé selon la circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées (CSOAPH).

Fiduciaire FIDAG SA



Christophe Pitteloud



Pascal Vuignier

Sion, le 10 mars 2023
Exemplaire numérique

Sommaire

Tableau 1	Bilans aux 31 décembre 2022 et 2021
Tableau 2	Comptes de résultat des exercices 2022 et 2021
Tableau 3	Statistiques des charges de personnel des exercices 2022 et 2021
Tableau 4	Statistiques des autres charges d'exploitation des exercices 2022 et 2021
Tableau 5	Annexe aux comptes annuels

Association Insieme Valais Romand - Sion

Tableau 1

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	Notes	2022	2021
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Caisses		486	2'572
Poste		78'017	71'904
Banques		389'081	418'524
Créances résultant de prestations de services	2	11'446	7'280
Actifs de régularisation		34'242	35'192
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		513'272	535'472
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles			
Immeuble		1	1
Travaux de rénovation		105'938	37'190
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	3	105'939	37'191
TOTAL DE L'ACTIF		619'211	572'663

Association Insieme Valais Romand - Sion

Tableau 1

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	Notes	2022	2021
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		5'041	10'070
O.F.A.S subventions 2021		47'214	64'658
Passifs de régularisation		47'317	65'160
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		99'572	139'888
Provisions			
Fonds affecté à l'immeuble		281'665	110'228
Insieme fait la classe		327	454
Fonds Livre 60 ans		0	71'475
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		281'992	182'157
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		381'564	322'045
CAPITAUX PROPRES			
Capital initial	4	250'618	243'644
Résultat de l'exercice	4	-12'971	6'974
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		237'647	250'618
TOTAL DU PASSIF		619'211	572'663

Association Insieme Valais Romand - Sion

Tableau 2

COMPTES DE RESULTAT DES EXERCICES (en CHF)	Notes	2022	2021
Produits nets des ventes de biens		2'976	2'530
Produits des activités		60'125	52'590
Contributions AI		217'438	197'204
Dons		116'808	116'467
Publicité main dans la main		1'400	1'400
Cotisations		22'015	23'080
Autres produits		27'110	35'480
Produits		447'872	428'751
Achat marchandises		-11'373	-17'794
Charges de cours		-252'132	-222'218
Travaux de tiers		-17'037	-17'032
Charges de personnel		-117'728	-99'760
Autres charges d'exploitation		-61'791	-63'848
Perte sur créances		-782	-1'125
Charges		-460'843	-421'777
RESULTAT ACTIVITE		-12'971	6'974
Loyers locaux Mont-Blanc		44'000	43'200
Charges immeubles Mont-Blanc		-36'563	-37'605
Attribution/utilisation Fonds affecté à l'immeuble		-7'437	-5'595
Résultat immeuble		0	0
RESULTAT NET ASSOCIATION		-12'971	6'974

Association Insieme Valais Romand - Sion

Tableau 3

STATISTIQUES DES CHARGES DE PERSONNEL DES EXERCICES (en CHF)	2022	2021
Salaires	118'997	80'935
Charges sociales	18'198	13'631
Indemnités journalières maladie	-22'059	-415
Autres charges du personnel	2'592	5'609
TOTAL	117'728	99'760

Tableau 4

STATISTIQUES DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION DES EXERCICES (en CHF)	2022	2021
Loyers	12'360	12'360
Assurances et droits	4'050	3'310
Energie et déchets	287	295
Matériel de bureau	9'971	6'918
Téléphones, fax, frais de port	6'633	5'977
Dons, contributions, cadeaux	14'433	13'427
Honoraires	3'800	4'040
Frais informatique	3'072	1'246
Publicité	2'405	467
Autres charges d'exploitation	4'780	15'808
TOTAL	61'791	63'848

Association Insieme Valais Romand - Sion

Tableau 5

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (articles 957 à 962 CO).

Créances résultant de prestations de services

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de pertes connues ou prévisibles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements nécessaires. Les amortissements sont calculés selon la méthode dégressive.

2. Créances résultant de prestations de services

Les créances résultant de prestations de services concernent les cotisations facturées mais non encaissées à la clôture de l'exercice.

Aucune provision sur débiteurs n'est comptabilisée car les membres ou donateurs ne sont pas poursuivis.

3. Immobilisations corporelles

Investissements

Désignation	Coût d'acquisition	Investissements	Total	Utilisation fonds de rénovation	Valeur au bilan
Chalet Mont-Blanc	1	0	1	0	1
Travaux de rénovation	37'190	68'208	105'398	0	105'398
	37'191	68'208	105'399	0	105'399

4. Fonds propres

Le capital initial est constitué des résultats des exercices antérieurs.

L'excédent de l'exercice sera affecté au 1er janvier 2022 au capital initial.

	2022	2021
Capital initial	250'618	243'644
Résultat de l'exercice	-12'971	6'974
Fonds propres	237'647	250'618

5. Nombre de collaborateurs

	31.12.2022	31.12.2021
Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle :	<10	<10

6. Autre information prescrite par la loi

	31.12.2022	31.12.2021
	Néant	Néant

Récapitulation au 25.07.2023

Ascenseur - rénovations sécurité	fr. 1'742'556.19	
	fr. 279'317.33	
TOTAL	fr. 2'021'873.52	
entrées Ascenseur et rénovations sécurtité		fr. 1'268'828.00
entrées Chauffage		fr. 59'000.00
TOTAL DONS		fr. 1'327'828.00
Fonds à trouver au 25.07.2023		fr. 694'045.52
	2'021'873.52	2'021'873.52

Etat au 20.07.2023

PRIX TOTAL		
ASCENSEUR + rénovations 2023 au MONT-BLANC-chalet-insieme		
COÛT TOTAL DES TRAVAUX	fr. 1'609'865.60	
Comité travaux bénévoles (recherches fonds...)***	fr. 20'000.00	
Imprévus 7 % de fr. 1'609.865.60	fr. 112'690.59	
	fr. 1'742'556.19	
Comité travaux bénévoles (recherches fonds...)***		fr. 20'000.00
LOTTERIE ROMANDE(décision de janvier 2022)		fr. 400'000.00
dons fondations, entreprises et privés		fr. 688'600.00
Fonds propres (affecté au chalet au 31.12.2021)		fr. 110'228.00
subventions cantonales espérées (ASCENSEUR)		fr. 50'000.00
total entrées (dons et autres)		fr. 1'268'828.00
Différence		fr. 473'728.19
TOTAL RENOVATIONS + ASCENSEUR	1'742'556.19	1'742'556.19

Etat au 20.07.2023

PRIX TOTAL CHAUFFAGE		
Chauffage		
COÛT TOTAL DES TRAVAUX	fr. 266'016.50	
comité travaux bénévoles (recherches fonds...)***	fr. 2'000.00	
imprévus 5 % de fr. 266'016.50	fr. 13'300.83	
Coût total remplacement chauffage	fr. 279'317.33	
comité travaux bénévoles (recherches fonds...)***		fr. 2'000.00
dons privés		fr. 15'000.00
LOTTERIE ROMANDE demande envoyée .- somme espérée FAIRE DEMANDE		fr. 30'000.00
Fonds propres (affecté au chalet au 31.12.2022)		fr. 12'000.00
ENTREES		fr. 59'000.00
Différence		fr. 220'317.33
TOTAL remplacement chauffage	279'317.33	279'317.33



Contact

Nathalie REY-Cordonier, Présidente

Et maman qui vit au quotidien le handicap

insieme.vs@bluewin.ch

nathalie.rey@bluewin.ch

079 395 33 01

Association valaisanne de parents de personnes handicapées mentales

« Anciennement A.P.H.M. »

Av. Pratifori 10

1950 Sion

BCV –Sion

[Compte rénovations](#)

No d'IBAN : CH81 0076 5001 0480 4400 0

Tél. 027 322 07 87

Fax 027 322 07 86

www.insieme-vs.ch